

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA		
AVIS N° 2023-10		
Date : 25/05/2023	Objet : Référentiel régional de la flore et des invertébrés marins pour les ZNIEFF marines	Vote : - favorable sur le référentiel « flore marine » - défavorable sur le référentiel « invertébrés marins »

Propositions de nouvelles listes d'espèces de flore et d'invertébrés marins, déterminantes et remarquables pour l'inventaire ZNIEFF : présentation de la méthodologie et des résultats

La méthodologie utilisée pour la définition de listes actualisées d'espèces de flore et d'invertébrés marins, dans le cadre de l'inventaire ZNIEFF, est celle proposée par le GIS Posidonie. Elle est issue des travaux du MIO initiés en 2018. Les pré-requis de la méthodologie nationale ont été déclinés au niveau régional, et adaptés au milieu marin. Un indice de vulnérabilité a été élaboré, et ensuite confronté au dire d'experts pour aboutir à des propositions d'espèces remarquables et déterminantes.

Pour chaque espèce de flore et d'invertébrés marins, une note a été attribuée pour différents critères, et si le score total (indice de vulnérabilité) est égal ou supérieur à 4, l'espèce est considérée comme déterminante. Les points sont attribués en fonction : de la réglementation de l'espèce, de son statut UICN, de son aire de répartition, de son endémisme, et de son statut actuel (D/R dans les ZNIEFF de la façade).

Ces éléments d'analyse et les résultats obtenus ont été confrontés au dire d'experts (réunions dédiées, ou consultation par mail), examinée lors du GT connaissance du CSRPN du 25 mai dernier, pour aboutir aux propositions présentées au CSRPN.

Il est souligné que plusieurs critères sont limitatifs, liés à un manque de connaissances pour les espèces les plus difficiles à identifier ou à rechercher.

En synthèse, l'application de cette méthodologie conduit notamment aux résultats suivants :

- pour la flore :

- *proposition de 68 espèces déterminantes (au lieu de 34 actuellement) ;
- *proposition de 37 espèces remarquables (au lieu de 5 actuellement) ;
- *proposition de 28 espèces non retenues (au lieu de 94 actuellement).

- pour les invertébrés marins :

- *proposition de 52 espèces déterminantes (au lieu de 41 actuellement) ;
- *proposition de 42 espèces remarquables (au lieu de 34 actuellement) ;
- *proposition de 163 espèces non retenues (au lieu de 182 actuellement).

Il est prévu que l'analyse soit prochainement conduite pour les vertébrés marins.

Synthèse des échanges

La méthodologie utilisée soulève globalement les questionnements suivants : la comparaison entre terre et mer, du fait de l'utilisation d'une méthodologie spécifique pour les espèces marines, ne serait-elle pas rendue plus difficile ? Pourquoi ne pas avoir utilisé la même méthode qu'à terre ? N'y a-t-il pas un risque de résultats incohérents pour les espèces, notamment du littoral, qui fréquentent les espaces à la fois terrestres et marins ?

Il est précisé que les travaux ont démarré en 2018 avant l'élaboration de la méthodologie terrestre (2020). Les données sur les espèces marines sont en outre moins complètes que les données à terre. Plusieurs membres font part de leur préférence en faveur de l'utilisation de la même méthode qu'à terre.

L'utilisation des données disponibles dans la base Doris est par ailleurs évoquée : le GIS Posidonie indique que d'autres sources de données ont été consultées et que la base Doris a été principalement utilisée pour compléter l'information sur l'endémisme de certaines espèces.

FLORE MARINE (133 espèces)

De façon globale, l'actualisation du référentiel, validée lors d'un atelier d'experts organisé en 2020 conduit à une modification de statut pour plusieurs espèces, du fait d'une augmentation du nombre d'espèces déterminantes (36 espèces, sans statut, deviendraient déterminantes ; à l'inverse, 3 seraient déclassées) ou remarquables (32 espèces, sans statut, deviendraient remarquables).

Les échanges conduisent à proposer la validation de ce référentiel actualisé.

INVERTEBRES MARINS (257 espèces)

De façon générale, plusieurs nouvelles espèces seraient désormais considérées comme « remarquables » ou « déterminantes » ; certaines, à l'inverse, seraient déclassées. Ces analyses ont été discutées lors d'un groupe d'experts en avril 2023.

Plusieurs membres du CSRPN regrettent que la méthodologie utilisée pour les ZNIEFF terrestres n'ait pas été valorisée, et proposent donc un approfondissement de la démarche.

Avis 2023-10 :

Suite à ces échanges, le CSRPN émet un avis sur l'actualisation des listes d'espèces déterminantes et remarquables pour l'inventaire ZNIEFF :

- favorable* pour la flore ;

*Votants : 21 / favorable : 21 / défavorable : 0 / abstention : 0

- défavorable* pour les invertébrés.

Le CSRPN demande à revoir la méthode utilisée et les résultats lors d'une prochaine réunion. Un GT connaissance spécifique sera donc prochainement organisé.

*Votants : 21 / favorable : 0 / défavorable : 21 / abstention : 0

Le Président du Conseil Scientifique
Patrick Grillas

